



Réf. Farde e-Assemblées : 2347028

N° OJ : 89

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020

Objet : Convention de partenariat ArBA-EsA et ASBL Bruxelles-Musées-Expositions - "Brussel-Musea-Tentoonsellingen".

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale,

Considérant que les Contrats de Rénovation Urbaine (ci-après « CRU ») consistent en une combinaison d'opérations et actions de revitalisation urbaine de type immobilières, socio-économiques, d'espaces publics et environnementales qui doivent être portées par des opérateurs tant régionaux que communaux sur un territoire qui transcende les limites communales ;

Considérant que, dans le cadre du programme du CRU 5 « Heyvaert-Poincaré », le projet « On de Senne » porté par l'ASBL Bruxelles-Musées-Expositions – Brussel-Musea-Tentoonsellingen bénéficie d'une subvention de 182.300 euros pour mener des actions de cohésion sociale dans et autour du Musée des Égouts situé dans les pavillons d'octroi de la Porte d'Anderlecht.

Considérant que, pour mener ces actions, le Musée des Égouts s'entoure de partenaires sociaux, institutionnels ou artistiques, tel que pourrait l'être l'ArBA-EsA, qui souhaitent agir avec lui dans une démarche participative ;

Considérant que l'ASBL Bruxelles-Musées-Expositions – Brussel-Musea-Tentoonsellingen et la Ville de Bruxelles souhaitent que l'ArBA-EsA soit un de ces partenaires sociaux ; que, concrètement, elles souhaitent développer ensemble une collaboration autour de la revalorisation du territoire « Heyvaert-Poincaré », dans le cadre du plan de Contrat de Rénovation Urbaine dont a bénéficié ce territoire intercommunal (cette revitalisation se développerait au travers, notamment, d'expositions et de performances d'artistes de l'ArBA-EsA au Musée des Égouts et dans l'espace public environnant) ;

Considérant que cette volonté de partenariat implique la conclusion d'une convention qui détaille les obligations relatives à un tel partenariat ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL Bruxelles-Musées-Expositions – Brussel-Musea-Tentoonsellingen reprise en annexe est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

